

DLA & Territoires

MARS 2012
16
NUMÉRO

SOMMAIRE

TERRITOIRES 2-3

Quand le sport adapté devient un défi régional

ZOOM SUR 4

Un gymnase qui contribue à la santé physique et morale de ses utilisateurs

ENTRETIEN 5

Myriam Antoine :
"Le secteur sportif évolue"

EN ACTION 6

Valorisport, le sport au service de l'insertion

REPÈRES 7

Mesure d'impact 2011 :
Le DLA, vecteur de structuration et de progression des associations

ACTUALITÉS 8

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'État et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif et de ses 105 DLA, 19 C2RA, 6 CNAR a été confiée à l'Avise.

Le dispositif local, partenaire des associations sportives

Dans le secteur sportif, le dispositif local d'accompagnement permet d'assurer la consolidation des activités d'utilité sociale, notamment celles créées dans le cadre des emplois aidés par l'Etat. La consolidation des emplois peut parfois s'avérer fragile. Les modèles économiques des structures ne sont pas toujours stabilisés et les dirigeants bénévoles doivent assumer des missions de plus en plus complexes.

C'est pourquoi le ministère des sports est convaincu qu'il est nécessaire d'ancrer durablement le DLA sur les territoires en s'appuyant notamment sur :

- L'implication des services déconcentrés régionaux en charge du sport. Forts de leur connaissance du tissu associatif sportif et de leur implication dans l'accompagnement des politiques de l'emploi, les DRJSCS¹ sont mobilisées au sein des comités de pilotage et d'appui des DLA. Elles délivrent leur expertise et sont forces de proposition auprès des services des DIRECCTE² sur les actions à mener localement.
- La création d'outils méthodologiques ciblés en direction des accompagnants, comme par exemple les guides sur la création de groupements d'employeurs et sur la création d'entreprise dans des objectifs de pérennisation d'emplois et d'innovation entrepreneuriale.
- Le soutien au Centre national d'appui et de ressources du sport (CNAR sport) qui apporte conseils et ressources aux DLA.

Cette démarche complète la volonté du ministère des sports de développer une méthodologie d'expertise et de conseils. Avec la réalisation de diagnostics territoriaux approfondis, il s'agit d'adapter l'offre de pratique aux attentes du public et d'accompagner en ce sens les acteurs du sport. Les pôles ressources nationaux créés par le ministère dans les domaines *sport et handicaps*, *sports de nature* et encore *sport éducation mixités et citoyenneté* sont les relais de cette politique.

Richard MONNEREAU,

DIRECTEUR DES SPORTS
MINISTÈRE DES SPORTS

1. Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
2. Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

ÉDITO



Aquitaine : quand le sport adapté devient un défi régional

La Ligue de Sport Adapté d'Aquitaine propose des activités physiques et sportives aux personnes en situation de handicap mental ou psychique. Si elle a connu ces dernières années un développement continu, elle a également été confrontée à une mutation importante de son environnement institutionnel, qui l'a contrainte à restructurer son organisation. Un défi mené à bien avec le soutien du DLA.

Un service innovant porté par une volonté politique forte

“Le Conseil général des Landes a créé en 1997 un service “Sports intégration et développement” au sein de la solidarité départementale. Unique en France, ce service est animé conjointement par les comités départementaux Handisport et Sport Adapté et compte aujourd’hui 9,5 salariés ETP. Sa mission est de favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap dans les meilleures conditions, dans les établissements médico-sociaux comme dans les associations sportives landaises. La force de cette équipe est d’être portée par la volonté politique constante des conseillers généraux qui, dès 1992, ont initié la manifestation sportive “Handilandes”, dont la dernière édition a rassemblé 2500 participants.”

Alex MARSAN et Carole DUGARRY, agents d'animation à la solidarité départementale, Conseil Général des Landes

“La Ligue de Sport Adapté d'Aquitaine (LSAA) est le pivot central du Dispositif Régional Aquitain dédié à la structuration du développement des pratiques physiques et sportives adaptées dans les différents départements, précise Jean-Claude Ribert président de la LSAA. Ses actions visent à multiplier et enrichir au maximum l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique”. En Aquitaine, plusieurs axes de travail ont été ouverts : lutte contre la sédentarité et l'obésité, prévention des complications liées aux situations de handicap, intégration par des activités sportives adaptées, émergence et accompagnement du sport de haut niveau, etc. En 2010, sur 5 départements, la LSAA comptait 3964 licenciés répartis sur 63 associations sportives et clubs, faisant de la Ligue Aquitaine la deuxième au niveau national en termes de licenciés.

Des emplois fragiles

“Si la LSAA a été très active dans les années 2000, la question de l'emploi dans le sport adapté était devenue assez complexe”. Souligne Pierre Haristouy, ancien membre du comité départemental des Pyrénées Atlantiques. “La Ligue de Sport Adapté avait en effet bénéficié en 2006 de financements publics pour créer des emplois afin de développer son activité. Seule contrainte, ces contrats financés à 100% par l'Etat ne l'étaient que pour deux ans. Chaque comité départemental s'était donc lancé, une fois les deux années écoulées, dans des projets assez innovants au carrefour du monde sportif et du monde médico-social”. Tout en créant des passerelles entre ces deux mondes qui fonctionnaient en parallèle avec des circuits institutionnels bien distincts, la convergence des deux politiques avait également permis une convergence de moyens. “Dans les Pyrénées Atlantiques par exemple, nous étions parvenus à cofinancer des emplois en associant la Direction départementale de la jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale d'Aquitaine (DRJSCS) et celle des affaires sanitaires et sociales (DDASS), le service sport et le service handicap du Conseil général”.

“
L'implication des salariés et bénévoles est la clé d'une évolution réussie

Pierre HARISTOUY

Ça marche : Esprit d'équipe en Franche-Comté

Point de vue de Jean-Paul Bride, président de l'Avenir Gymnique Lédonien (club de gymnastique)

En 2010, l'ALDESS (Agence Locale de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire) qui porte le dispositif DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) sur le Jura a mis en place une action collective à destination des clubs sportifs jurassiens en partenariat avec les acteurs sportifs et les collectivités. L'objectif de cet accompagnement : permettre aux clubs d'identifier des solutions d'organisation et de financement pour pérenniser les emplois.

Comment s'est déroulé ce DLA collectif ?

Neuf clubs jurassiens et un comité départemental, toutes disciplines confondues, se sont inscrits à cet accompagnement qui s'est déroulé entre mai et novembre 2011 autour de 4 sessions collectives et 2 sessions individuelles par club.

Pourquoi votre club s'est-il investi dans cette démarche ?

Nous souhaitons réfléchir à la pérennisation de notre poste salarié. Cet accompagnement nous a permis de partager nos questionnements avec d'autres clubs confrontés aux



mêmes problèmes et de trouver des solutions. Un des résultats directs de cet accompagnement a été l'augmentation des prix de nos licences (entre 5 et 40 €) sans perte de licenciés. Il a fallu pour cela expliquer la qualité des prestations et de l'encadrement, notamment par la présence de salariés. Un deuxième poste a été créé au cours de l'accompagnement.

Quel est votre bilan aujourd'hui ?

L'accompagnement nous a permis d'anticiper le recrutement et de nous poser les bonnes questions pour éviter de réagir trop tard. Il était intéressant dans l'accompagnement de rencontrer les collectivités ou les services financeurs (Conseil Régional, Conseil Général, DDCSPP, etc.) pour échanger sur nos difficultés et être réactifs. Je conseille le DLA à toute structure qui se pose des questions sur son avenir mais il est important que plusieurs personnes se mobilisent au sein de la structure pour partager les réflexions et bénéficier collectivement des conseils.

Contacts : DLA du Jura, Aurélie Richard, dla@aldess.org

Un environnement en mutation

L'environnement de la LSAA est en pleine évolution sur le plan institutionnel avec notamment la promulgation de la loi HPST (Hôpitaux Patients Santé et Territoire), l'intégration de la DDASS dans la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), etc. Une fois de plus, les crédits sont remis en cause et les emplois fragilisés. *“Les modifications de notre environnement immédiat ont conduit la Ligue à envisager une réorganisation à l'échelle régionale afin de pérenniser les emplois existants et de les développer sur certains territoires”*, indique Jean-Claude Ribert. L'idée est de mutualiser les moyens à l'échelle régionale afin de consolider le dispositif qui est innovant et pertinent au regard des politiques publiques dédiées à la pratique du sport adapté

Un accompagnement DLA à l'échelle régionale

La réorganisation de la Ligue Aquitaine a été portée par un accompagnement DLA largement soutenu par la plateforme régionale « Sport et Handicap ». L'accompagnement du réseau Aquitain du sport adapté s'est déroulé sur une période de 6 mois, en travail collectif entre les 5 comités. «Le travail mené avec les salariés et les bénévoles a été passionnant », rappelle Pierre Haristouy. « L'objectif était de parvenir à mutualiser nos moyens et nos pratiques à l'échelon régional, tout en conservant les spécificités de chaque territoire et de chaque comité départemental. » L'accompagnement a permis notamment de formaliser le projet de la ligue et de co-construire de nouveaux partenariats entre la ligue tête de réseau et les partenaires régionaux ARS, DSCS et Conseil Régional. Aujourd'hui, la LSAA est engagée grâce au DLA dans une démarche régionale de professionnalisation de ses équipes inscrite dans un dispositif stable jusqu'en 2017 et couvrant divers axes de progrès : formation, évaluation, communication, administration et finances, etc.

Témoignage

Régis FOSSATI,

Conseiller au sport de l'Association des Régions de France



L'environnement du sport a beaucoup évolué ces dernières années : les bénévoles sont plus sollicités, les motivations des pratiquants se sont diversifiées et le contexte juridique s'est complexifié. Or le sport, fait social, économique et environnemental majeur, est éminemment porteur d'emploi, raison pour laquelle les Régions se sont engagées dans ce secteur. Leur mission première est d'être au service du développement de leur territoire : non pas d'une discipline sportive en tant que telle, mais bien des besoins et des attentes des populations. Cela implique des projets solides définis par les dirigeants bénévoles

employeurs et portés par des professionnels compétents. Un dispositif tel que le DLA permet d'identifier les points à renforcer pour consolider, voire pérenniser les emplois, et d'accompagner les associations dans leur mise en œuvre : élaboration du projet associatif, structuration de l'organisation en termes de moyens humains et financiers, besoins de formation des dirigeants employeurs à la gestion et au management ... A ce titre, les Régions interviennent au niveau des ligues et comités régionaux par le biais de conventions d'objectifs et, à un niveau plus local, peuvent contribuer au financement de DLA afin d'apporter un appui fort aux dirigeants.

Point de vue de Claude Pouillet, directeur adjoint de la culture, de la jeunesse, des sports et de la vie associative Conseil régional de Franche-Comté

Dans une filière où les postes financés par des dispositifs publics, souvent provisoires, sont extrêmement nombreux, la Région Franche-Comté met l'accent sur la professionnalisation du monde associatif et sur la structuration d'une offre d'activités pérennes répondant aux besoins du territoire.

Quels sont les enjeux de la filière sport en Franche-Comté ?

La filière sport a pour particularité d'être composée d'associations souvent de très petite taille et peu professionnalisées. A cela s'ajoute la problématique d'un territoire à dominante rurale sur lequel nous souhaitons offrir des activités sportives. En l'absence de structures porteuses, cela peut s'avérer très complexe.

Quels outils vous semblent pertinents pour développer l'emploi dans la filière ?

Dans de nombreux cas, les besoins des clubs ne correspondent pas à du temps plein.

Nous recherchons donc des moyens de mutualiser les besoins. Un important groupement d'employeurs (GE) s'est mis en place à partir du réseau Profession Sports et Loisir. Ce GE répond à cette problématique de temps de travail en permettant à des animateurs sportifs d'être titulaires d'un seul contrat à temps plein tout en répondant aux besoins à temps partiel de plusieurs associations membres du groupement. Par ailleurs, nous avons mené une expérience avec l'EPGV (Education physique et gymnastique volontaire) afin de générer des activités en milieu rural. L'idée est qu'un conseiller technique régional de l'EPVG soit accueilli dans une communauté de communes, qu'il crée une dynamique autour de l'activité et forme une personne sur place avant de passer le relais à une association locale.

Quelle est la place du DLA dans ces démarches ?

Les dirigeants associatifs ont besoin d'être accompagnés pour réorganiser leurs structures face au défi de l'encadrement de salariés. Pour la Région, le DLA est un outil clé pour mener cet accompagnement à bien.

ZOOM SUR

Un gymnase qui contribue à la santé physique et morale de ses utilisateurs

Le gymnase Gaby est le plus ancien de la ville de Marseille. Il est animé depuis 1994 par l'association GABIT, dont l'action est centrée sur l'insertion de personnes en difficulté à partir d'activités corporelles. Confronté à des difficultés, notamment financières, l'association bénéficie depuis fin 2011 d'un accompagnement DLA.

Le gymnase Gaby en chiffres

Le gymnase accueille environ 1000 personnes par an, avec une moyenne de 120 personnes par jour.

Compte tenu de la situation de précarité vécue par nombre de personnes qui viennent y pratiquer une activité sportive, le public est très fluctuant et sa composition varie au cours de l'année.

L'association fonctionne avec sept salariés (6 équivalents temps plein) qui assurent les fonctions de direction, d'éducation sportive, d'entretien, d'administration, de coordination des activités, de maintenance du gymnase et enfin d'accueil, l'une des dimensions clés du projet GABIT.

Le gymnase est aujourd'hui fréquenté par ceux qui habitent le centre ville, ceux qui y travaillent, ceux qui y étudient, mais aussi ceux qui cherchent un état d'esprit bien particulier fait de mixité et d'écoute. L'association met en effet énormément l'accent sur l'accueil de la personne et sur la prise en compte de ses difficultés. "Les utilisateurs du gymnase sont très divers", indique Anne-Laure Caiazzo, directrice de GABIT. "Nous accueillons les gens du quartier, mais également un grand nombre de personnes rencontrant des difficultés sociales telles que la prostitution, la toxicomanie, la demande d'asile, la délinquance, la précarité, l'isolement, etc. Nos entraînements sont donc adaptés et assortis d'un accompagnement individualisé". Vecteur de mixité, de communication et d'estime de soi, le sport contribue à retrouver équilibre, sensations, force, santé physique et morale.

Confronté depuis quelques temps à des lourdes problématiques de financement, l'association GABIT a fait le choix de s'engager

dans une démarche de DLA, initiée en septembre 2011. "Les subventions de nos financeurs - Etat, Région, Département et Ville - représentent entre 70 et 80% de notre budget, précise Anne-Laure Caiazzo, et dans un contexte de réduction globale des crédits, ces institutions exprimaient une forte attente concernant la dimension sociale de notre activité. Nous avons vraiment besoin de construire les outils qui nous permettent de rendre compte et de valoriser notre travail social". Par ailleurs, la tendance à la baisse des financements publics incite également GABIT à s'atteler à la révision de son organisation (comment fonctionner mieux ou aussi bien avec moins...) et au développement d'outils de communication compatibles avec son éthique et son état d'esprit. "Le DLA nous a par exemple amenés à reconstruire notre rapport d'activités afin de mettre l'accent sur les points essentiels pour nos financeurs", explique-t-elle. "Cet accompagnement nous a vraiment beaucoup aidés en nous permettant d'innover, de renouveler nos idées, nos outils et notre réflexion".

Témoignage

Josette SPORTIELLO,
Conseillère générale des Bouches-du-Rhône, canton de Belsunse



Le gymnase Gabit est localisé sur le canton dont je suis la conseillère générale depuis 2008. Il est situé rue Mazagran, dans un quartier assez paupérisé du centre de Marseille, où les habitants sont confrontés à de nombreuses difficultés économiques et sociales. C'est le seul gymnase du 1er arrondissement mais aussi le seul gymnase en France qui travaille sur le lien entre insertion, sport et santé. Par la mixité des publics qui le

fréquentent et par son accueil spécifique, son apport en termes de lien social est énorme pour le quartier. L'association connaît des difficultés de trésorerie et doit faire face à des problèmes de vétusté des locaux. Mais les équipements sportifs sont modernes et elle est gérée par une équipe compétente. Le Conseil général a fait le choix, tout comme la Région, de soutenir pleinement le gymnase dans la gestion, l'organisation, la comptabilité, etc.

Myriam Antoine : “Le secteur sportif évolue”

Le secteur sportif se professionnalise, les comportements des adhérents évoluent : comment le mouvement sportif répond-il à ces évolutions structurelles ? Entretien avec Myriam Antoine, directrice de la délégation “Sport et Société” au sein du Comité National Olympique et Sportif Français.



Myriam ANTOINE,
Directrice de la délégation
“Sport et Société” au sein
du Comité National
Olympique et Sportif
Français

Comment évolue le secteur sportif ?

Le secteur sportif est en profonde mutation depuis dix ans environ : on observe l'arrivée de pratiquants qui sont de plus en plus consommateurs, qui vont s'inscrire à une activité une année donnée puis à une autre l'année suivante. Les associations sportives conduisent un important travail pour questionner leur projet, leur offre de pratique et la qualité de cette dernière. Ce n'est pas si facile et l'enjeu est de taille : il s'agit d'assurer la stabilité et le développement de l'association. Les associations sportives répondent aussi à des enjeux sociaux.

“Pour l'accompagnement, l'apport du DLA est considérable. Je note d'ailleurs avec intérêt que le secteur sportif est bien présent dans les accompagnements. Le DLA doit bien s'articuler avec les relais territoriaux du monde sportif ; il ne les remplace pas mais vient compléter l'offre de services. Le DLA possède une véritable expertise de diagnostic et le mouvement sportif une vraie compétence sectorielle. C'est donc une synergie d'actions sur un territoire à laquelle j'aspire. Cette complémentarité d'approches est gage de réussite et d'efficacité du dispositif : il faut y veiller. La structuration du monde sportif ne peut se faire sans concertation partagée.”

Pour accéder à des financements publics, elles développent une offre spécifique en direction de personnes prioritaires. Une forte attente existe en direction des clubs qui va au-delà de la pratique sportive. Il faut un projet éducatif, à caractère social. C'est une évolution à prendre en compte.

Certains clubs s'adaptent sans difficulté, d'autres ont des besoins d'accompagnement. Certaines fédérations sportives complètent leur offre de pratique. La fédération française d'athlétisme promeut la fonction de “coach athlé/santé” afin d'articuler la pratique sportive à la dimension sport-santé. La fédération française de gymnastique développe une offre labellisée pour le très jeune public autour du concept de motricité avec l'appui du corps médical.

Comment caractériser l'emploi dans le secteur ?

Hors fonction publique, 165 000 salariés interviennent dans le secteur pour un total de 72 000 équivalents temps plein. 34% des salariés ont moins de 30 ans et 33% plus de 40 ans. C'est un secteur qui emploie majoritairement des hommes (55% contre 45% de femmes). L'emploi sportif est très émietté : 50% des emplois sont à temps partiel et parmi ceux-ci 33% sont d'une durée inférieure à 20 heures mensuelles.

C'est pourquoi la mutualisation d'emplois est une solution à envisager même si elle est compliquée sur les fonctions sportives car les besoins peuvent intervenir au même moment. S'il est difficile pour un entraîneur de travailler pour différents clubs sur un même territoire, il existe, en revanche, un potentiel important sur les postes administratifs. La mutualisation au niveau de l'encadrement peut se faire si l'on trouve des solutions à différents niveaux d'interventions.

Ainsi, une ligue régionale pourrait très bien mettre à disposition un de ses cadres chargé, pour une partie de son temps, de coordonner les compétitions régionales et pour une autre partie, d'entraîner en club. Cela éviterait les demandes simultanées de l'encadrant et limiterait la concurrence entre clubs.

Nous sommes une branche professionnelle jeune, le partage d'emploi n'est pas encore un réflexe naturel ; la notion d'accompagnement est fondamentale. Il faut que les relais territoriaux des fédérations ou les nôtres aident les clubs dans cette mutation.

Ce travail d'appui doit également se faire au regard de la fonction employeur et de la création d'emplois. Beaucoup de dirigeants de clubs débutent dans cette fonction. Nous devons favoriser les accompagnements autour de la mise en œuvre de la convention collective, de la réglementation et du droit du travail. Le CNAR Sport a mis en place des outils pertinents à cet effet, comme le guide d'aide à la création d'emploi. Il faut également se servir des outils de simplification administrative de l'emploi, tel le tiers de confiance. Il faut que les dirigeants bénévoles poursuivent leur engagement mais en intégrant une approche plus professionnelle en matière d'emploi. Tout ceci se fait en lien avec le syndicat employeur de la branche, le CoSMoS.

Valorisport, le sport au service de l'insertion

Dans le Nord Pas de Calais, l'association Valorisport 62 parie sur le sport comme outil permettant de véhiculer des principes facilitant l'insertion sociale et professionnelle de tout type de public. Son développement supposait une réflexion stratégique. C'est pourquoi elle a fait appel au DLA.



Christophe LOBÉ-SIKOTI,
Président de
Valorisport 62

Depuis sa création en 2006, l'association vise à valoriser la personne par le sport. Christophe Lobé-Sikoti, Président de Valorisport 62 précise le projet associatif pour-

suivi : "Nous souhaitons provoquer quelque chose chez les jeunes, qu'ils rayonnent, qu'ils soient ouverts, qu'ils aillent vers les autres. Nous les mettons en situation de réussite grâce au sport, qui devient un réel outil d'insertion et pas seulement une fin en soi".

L'association met ainsi en place des défis (courir un dix kilomètres, faire un semi-marathon en dehors du département, par exemple) afin que le sport soit le déclencheur d'un parcours, d'un épanouissement qui au final, va faciliter l'accès à l'emploi et à la formation. Le sport devient le vecteur d'une intégration sociale et professionnelle. "Lorsque nous organisons un déplacement en dehors du département, nous associons les bénéficiaires dans les démarches à entreprendre. En parallèle, nous faisons le lien entre ces démarches et celles nécessaires pour obtenir un emploi" précise Christophe Lobé-Sikoti.

Au fil des années, Valorisport 62 a diversifié ses publics et ses modes d'intervention. Aujourd'hui, l'association s'adresse à tout public (200 bénéficiaires sur une année) et

met l'accent sur la santé, l'hygiène de vie, tout en conservant sa vocation sociale et sportive.

En 2010, afin de structurer son développement, Valorisport 62 a fait appel au DLA, dans un contexte où "nous n'avions pas de problème financier et des fonds propres importants" ajoute Christophe Lobé-Sikoti. "Mais il fallait passer un cap, structurer notre développement. Nous avons décidé d'anticiper et d'agir avant que d'éventuels problèmes ne se déclarent". Comment développer l'association avec une équipe de salariés ayant un rythme de travail très soutenu ? Comment définir une stratégie de consolidation adaptée à la structure ? Autant de grandes questions qui ont guidé le travail d'accompagnement du DLA. L'association se félicite du travail qui a été conduit dans la transparence, la confiance, la remise en question constructive. Le bilan de l'accompagnement est très positif. En termes d'évolution, la stratégie arrêtée porte ses fruits : Valorisport 62 est de plus en plus sollicitée par des partenaires divers, l'analyse des projets est plus structurée et l'association peut faire ainsi des choix opportuns qui lui permettront peut-être à terme d'embaucher un troisième permanent. "L'accompagnement du DLA nous a permis de façonner la stratégie de développement de Valorisport 62" estime le président de l'association.

"La commune de Liévin accompagne Valorisport 62 depuis sa création. L'association est efficace et innovante. Vis-à-vis des jeunes, elle est dans une logique globale. Il y a le sport, bien sûr, mais celui-ci est vu comme un vecteur permettant aux jeunes de se construire, de compenser des difficultés, de s'ouvrir. C'est un outil d'insertion sociale et professionnelle. Les actions conduites sont très ouvertes et la préoccupation partenariale est centrale dans le fonctionnement de l'association".

Jacqueline FAUTH,
Maire adjointe de Liévin
en charge des sports et
conseillère régionale Nord-
Pas-de-Calais

Témoignage

Philippe ACENSI, Délégué Général de l'Agence pour l'Education par le Sport



L'Agence pour l'Education par le Sport (APELS) a été créée il y a 15 ans. Grâce à son action, notamment au travers de l'opération « Fais nous rêver », elle a constitué un observatoire des pratiques, formidable révélateur de la dimension sociale du sport sur l'ensemble du territoire. Cette connaissance des actions a également permis de mieux cerner le vocable d'éducation par le sport que l'on avait tendance à instrumentaliser. La dimension sociale du sport est complexe et varie selon les publics. Les pratiques sportives sont d'une richesse incroyable qui n'a pas encore été suffisamment analysée.

Je pense notamment aux actions qui se développent en dehors des clubs. C'est pourquoi il faut accompagner tous ces acteurs et pour cela, quatre axes me semblent essentiels. Nouer des partenariats, tels ceux que nous conduisons avec neuf collectivités territoriales pour les aider à mettre en place un projet d'éducation par le sport. Valoriser des actions, par la création d'outils d'aide aux associations. S'interroger sur les métiers du sport qui ont peu évolué alors que les publics et les pratiques ont changé. Enfin, il convient de décroiser le monde du sport par une participation plus active dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Mesure d'impact 2011 : Le DLA, vecteur de structuration et de progression des associations

Après une première édition en 2010, l'Avise et le CNAR Financement (France Active), en partenariat avec la CPCA, ont réalisé une étude "Impact du DLA 2011" à partir des données recueillies par les DLA auprès de 440 structures accompagnées en 2009 et début 2010. Les résultats de l'enquête confirment que l'accompagnement associatif est un vecteur central de progression et d'amortissement des effets de la crise.

« Ces résultats, plus contrastés que dans l'étude d'impact de 2010, montrent que si les associations commencent à être touchées par la crise, les accompagnements DLA parviennent à en atténuer les effets »

Un impact positif sur l'emploi et la situation économique

Les résultats 2011 confirment les tendances observées l'an passé : les associations et les structures accompagnées par les DLA enregistrent une progression de 4,4 % du nombre d'emplois salariés, soit deux fois plus que dans les structures non accompagnées. Le volume d'emplois temps plein (ETP) au sein des structures accompagnées augmente également à un rythme annuel de 2,6%.

La qualité de l'emploi – progression de la part des CDI et du taux d'occupation – s'améliore pour un peu plus de la moitié des structures, notamment celles comptant 20 à 49 ETP, même si sur l'ensemble de l'échantillon elle diminue légèrement. La baisse des emplois aidés est par contre plus marquée et démontre la capacité des accompagnements DLA à transformer un certain nombre d'emplois aidés en contrats classiques. A noter toutefois la baisse générale du nombre d'emplois aidés en France sur la période, qui impacte certainement ces résultats.

Enfin les structures les plus en difficulté connaissent une nette amélioration de leur situation économique et financière. Pour 75% d'entre elles, le DLA a permis de consolider le modèle économique et de sauvegarder l'emploi.

L'accompagnement DLA contribue à sécuriser les associations

Dans les structures accompagnées, le développement des partenariats financiers a fortement progressé en deux ans : + 23% pour les partenaires publics, + 24,5% pour les partenaires privés. Le volume total de conventions pluriannuelles a même quasiment doublé sur la période. Le DLA favorise donc l'ouverture des structures vers leur environnement et participe à la création d'un éco-système local dynamique. Mieux ancrées sur leur territoire, avec un portefeuille de partenaires élargi et diversifié, les associations sécurisent leur développement, un avantage certain en période de crise. Ce développement partenarial démontre aussi qu'un accompagnement DLA peut renforcer la crédibilité d'une association auprès de financeurs.

L'accompagnement DLA, un facteur de structuration interne

Le DLA permet aux structures accompagnées de prendre du recul et d'entamer une réflexion sur leurs fondamentaux : elles sont plus nombreuses à réinterroger et actualiser régulièrement leur projet associatif et à élargir leurs instances dirigeantes et leurs équipes de bénévoles. Le nombre de bénévoles dirigeants progresse ainsi de 21% entre 2008 et 2010, celui des non-dirigeants de 18%. Cela traduit une bonne dynamique associative, d'autant qu'à l'issue de l'accompagnement, le fonctionnement des instances est considéré comme bon ou très bon pour 76% des structures contre 55% en 2008.

Retrouvez l'étude d'impact DLA 2011 et la synthèse sur www.avise.org

Retour sur les Rencontres professionnelles DLA du 13 octobre 2011

La gouvernance du dispositif, ses différents métiers et ses pratiques d'accompagnement sont les principales thématiques qui ont été abordées lors de cette journée professionnelle qui a réuni des représentants des DIRECCTE et des Directions régionales de la Caisse des Dépôts, les opérateurs DLA, C2RA et les Cnar.

Les tables rondes et les huit forums (animés par les C2RA et les Cnar) ont permis de soulever des thématiques fortes, interrogeant aussi bien des sujets émergents pour le dispositif – la chaîne de l'accompagnement, les partenariats associations / entreprises – que des pratiques très concrètes déployées au quotidien – travailler avec un prestataire, les outils de diagnostic, les comités de pilotage départementaux et régionaux etc.

Appuyés de témoignages et d'exemples concrets présentés par les chargés de mission DLA et/ou C2RA et/ou Cnar, ces forums ont laissé une large place aux dialogues et aux échanges, permettant à chacun de repartir sur son territoire avec des contacts et des idées à mettre en œuvre. Le forum sur les partenariats associations/entreprises a été le plus plébiscité : les participants ont pu mieux saisir les enjeux de ce sujet encore récent et complexe à appréhender et voir par l'exemple les actions possibles à monter sur leur territoire.

Parmi les nombreux stands partenaires également présents lors de la journée, les espaces « Cnar/réseaux associatifs » et « Avise », ont remporté un vif succès.

Une journée à rééditer, qui a permis à chacun de tisser des liens, de mieux comprendre les actions existantes et d'identifier des complémentarités pour coopérer.



RESSOURCES EN LIGNE



CNAR-SPORT.FRANCEOLYMPIQUE.COM : UNE MINE D'INFORMATIONS AU SERVICE DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le site a d'abord été conçu comme un **centre de ressources techniques** destiné prioritairement aux acteurs de l'économie sociale et solidaire – les DLA, les C2RA et toutes les structures œuvrant dans ce champ sur le secteur "Sport". Le site donne accès, en téléchargement libre, à tous les outils méthodologiques, fiches info' et études produits par le CNAR Sport.

Les fiches info' et les études présentent, entre autres, des éléments de repères et d'analyse sur le secteur et ses évolutions. Quant aux "Zoom sur", ils capitalisent les enseignements tirés par le Cnar sur ses actions et expérimentations menées auprès des C2RA et des DLA.

Les dernières actualités du secteur y sont également diffusées : informations générales, productions d'autres Cnar, mais aussi actualités plus générales du secteur associatif.

En résumé, ce site est indispensable pour tous ceux qui s'intéressent au secteur !

Rendez-vous sur : cnar-sport.franceolympique.com



PUBLICATION : ACCOMPAGNER LA CRÉATION D'ENTREPRISES DANS LES SECTEURS DES SPORTS, DES LOISIRS DE NATURE ET DES PRATIQUES CULTURELLES

Le ministère des sports a présenté, jeudi 9 février, un guide destiné à accompagner la création d'entreprises dans les secteurs des sports, des loisirs de nature et des pratiques culturelles.

Conçu pour les réseaux généralistes de l'accompagnement à la création d'entreprise ainsi que pour les acteurs institutionnels et/ou privés spécialisés qui accueillent les publics concernés, cet outil rassemble l'essentiel de ce qu'il faut savoir pour permettre au créateur de passer de l'idée au projet, puis à la phase de création. Il donne des conseils pour améliorer l'accueil du créateur, rappelle les obligations réglementaires et les informations juridiques utiles, indique les structures et les ressources vers lesquelles s'orienter et fournit des fiches pratiques destinées à aider le créateur à mûrir son projet.

Une version électronique du guide est en libre accès sur : www.sports.gouv.fr - www.jeunes.gouv.fr www.associations.gouv.fr et sur www.avise.org



Avec le soutien de



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne, l'Europe en France avec le FSE et le Fonds social européen.

Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial** : Sandrine Aboubadra, Mathieu Rivat, Karim Zerguit, Sterenn Leconte - **Rédaction** : Asparagus, Mathieu Rivat
Suivi de production : Sterenn Leconte - **Réalisation** : Agence Samarcande - **Crédits photo** : CNOSEF, APPELS, Avise - **Impression** : BB Création, sur papier satimat green (50 % de fibres recyclées) **ISSN** : 1969-167X - **Dépôt légal** : Mars 2012